

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 MAI 2014

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, BERHAULT Jacques, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, PONTTHUS Nathalie, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absent excusé : MONNIN Antoine.

Avant de débiter la séance, Mme le Maire demande si une question relative aux pouvoirs en faveur du Maire peut être ajoutée à l'ordre du jour : accord à l'unanimité des présents.

1. Pouvoirs en faveur du Maire :

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de reprendre la délibération relative aux « Pouvoirs en faveur du Maire » prise lors de la dernière réunion suite aux remarques de la Sous-Préfecture. Cette dernière nous demande de préciser les points 2, 3, 15, 16, 17 et 21. Les membres du Conseil à l'unanimité des présents décident d'annuler la précédente délibération et d'en prendre une nouvelle en supprimant ces 6 points.

2. Emprunts travaux rue de la Vierge

Mme le Maire explique que suite aux informations et conseils donnés par Mme la Trésorière, il n'y a pas d'urgence à contracter les emprunts. Elle propose donc de reporter cette question lors d'une prochaine réunion. Accord à l'unanimité des présents.

3. Subventions 2014 aux associations.

Après délibération les membres du Conseil fixe les subventions 2014 comme suit :

- Association de parents d'élèves de Frasne :	25 €/élève
- Association de parents du RPI :	100 €
- Association sportive du Haut-Lison :	300 € + 444 € de subvention exceptionnelle pour le changement de tuiles sur le toit des vestiaires du foot (bâtiment communal)
- Anciens combattants :	92 €
- Ligue contre le cancer :	50 €
- Maison des parents :	50 €
- ACE :	120 €
- ADMR :	175 €
- Donneurs de sang :	46 €

4. Devis de l'entreprise Goguely :

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil du devis de l'entreprise Goguely pour le curage du fossé et la mise en place d'un drain route de Villers d'un montant de 2 993 € HT soit 3 591.60 € TTC. Accord à l'unanimité des présents pour signer le devis.

5. Questions diverses :

- La haie de thuyas vers le Monument aux Morts sera changée par les employés du SIVOM.
- Les travaux de déploiement de la fibre optique sont programmés dès cette année pour notre commune par le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit.
- Le repas de la Fête des Mères aura lieu le vendredi 13 juin à 20h au restaurant de Nans sous Sainte Anne « Chez la Marie » à partir de 20h. Les mamans peuvent s'inscrire jusqu'au jeudi 5 juin 17h.
- L'association sportive fêtera ses 40 ans le 28 juin, un match opposant l'équipe actuelle à l'équipe des anciens joueurs du club est organisé à 17H.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 30 mai 2014, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 30 mai 2014.

Le Maire,
Martine GRASSA.